Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260430-2026059-DE

SULNIAC
Sulnieg

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SULNIAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	24	25

Vote
A l'unanimité Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 30 avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil municipal à la médiathèque sous la présidence de M. SAMSON Ludovic, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/04/2026.

Présents : M. SAMSON Ludovic, M. BROHAN Christophe, Mme LE BOUTEILLER Fanny, M. LE JALLÉ Régis, Mme LUHERNE Marie-Andrée, M. CORAZZA Julien, Mme MOUQUET Sonia, M. LÉDAN David, Mme LE ROY Eliane, Mme GOURIN Fabienne, M. MONSARD Dominique, Mme BERTRAND Sabrina, Mme LE MÉDEC Delphine, M. ROTTIER Christophe, M. LINO François, Mme PAULAY Gaëlle, Mme LARGEMENT Sandrine, M. KERVICHE Alexandre, Mme LE RAY Nadia, Mme LENGLINÉ Mélanie, Mme LANCELOT Aurore, M. RIESTER Mathieu, M. GUILLOT Clément, Mme COLLET Audrey

Excusé(s) ayant donné procuration : M. LE JALLE Régis ayant reçu le pouvoir de M. KERVICHE Jérôme, M. LÉDAN David ayant reçu le pouvoir de Mme LUCAS Charlotte

Excusé(s) : M. LE DIRACH Lilian

Invité(s) : Mme PAILLAUD-BESNARD Isabelle, Mme CORLAY Pascale

A été nommé secrétaire : M. GUILLOT Clément

2026/059 – FINANCES – Compte administratif année 2025 : budget annexe « Lotissement Juliette GRECO »

Le Conseil municipal doit valider les comptes administratifs des différents budgets pour l'année 2025.

Après rapprochement du compte de gestion 2025 établi par le trésorier, il est proposé au Conseil municipal de voter le compte administratif 2025 du budget annexe « Lotissement Juliette Gréco ».

Vu le rapport annexé du budget annexe « Lotissement Juliette Gréco »,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et, notamment, son article L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur le Maire quitte la salle et donne la présidence à M. Christophe BROHAN, premier adjoint aux bâtiments, aux équipements sportifs et à la vie sportive afin que le Conseil adopte le compte administratif 2025 :

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260430-2026059-DE

Considérant les résultats définitifs 2025 du budget annexe « Lotissement Juliette Gréco » se résumant de façon suivante :

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(2) 0,00	A2 0,00
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	0,00	0,00	(3) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER (4)				
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

Il est proposé au Conseil municipal de :

Sans que Monsieur le Maire ne prenne part au vote,

- **Approuver le compte administratif du budget annexe « Lotissement Juliette Gréco » pour l'année 2025.**

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

A l'unanimité (25 pour ; 0 contre ; 0 abstention)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 30/04/2026
L'Adjoint au Maire
Christophe BROHAN



Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260430-2026059-DE

SULNIAC
Sulnieg

Note de synthèse

Compte administratif

LOTISSEMENT JULIETTE GRECO

Année 2025

Conseil municipal du 30 avril 2026

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260430-2026059-DE

1. PREAMBULE

Le compte administratif rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligations d'équilibre pour ce document. Il permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la commune sur l'exercice.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir. Ces différents programmes permettent de répondre à vos attentes quant à l'évolution de la collectivité ainsi qu'à valoriser le patrimoine. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

Il sera présenté, par le biais de ce document, les résultats de l'exercice 2025 ainsi que ceux des années précédentes afin de voir l'évolution de la santé financière de la commune.

2. PRIORITES DU BUDGET

Par délibération n°2020-094 du 15 octobre 2020, le conseil municipal a créé un budget annexe pour le lotissement Juliette Gréco.

Les études seront menées en 2026.

3. RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

La section de fonctionnement

LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice 2025, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 0 €, elles étaient de 0 € en 2024.

LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice 2025, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 0 €, elles étaient de 0 € en 2024.

La section d'investissement

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour l'exercice 2025, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 0 €, elles étaient de 0 € en 2024.

LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Pour l'exercice 2025, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 0 €, elles étaient de 0 € en 2024.